Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606068-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 26/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/06/068

Séance du 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc, Stéphane DANION conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur EVAN PERRIN, madame Françoise GUERIN et madame Lydie JAMIN

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Evan PERRIN à monsieur Didier GUERIN, madame Françoise GUERIN à madame Renée FILATRE et madame Lydie JAMIN à monsieur Aurélien ROLLAND

DELIBERATION 2026/06/068 : CAMPING- MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE L'AIRE DE CAMPING CAR.

Rapporteur : Patrick Haupas

CONTEXTE : Pour donner suite aux travaux d'électricité, il convient d'ajuster la tarification pour tenir compte des prestations supplémentaires ouvertes aux touristes.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2025-09-097 portant tarification pour l'aire de camping-car et le camping pour l'année 2026

Considérant la nécessité de réviser les tarifs de l'aire de camping-cars afin de tenir compte des travaux d'électrification ;

Considérant qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er juillet 2026 ;

Considérant la proposition tarifaire suivante ;

ACC (aire de camping-car)	
Emplacement aire camping-car	9,45 € la nuitée
Vidange + remplissage eau (maxi une heure)	3 €
Taxe de séjour	0,55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260610-D202606068-DE

APPROUVE les tarifs à compter du 1er juillet 2026 comme sus exposé.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
Didier GUERIN

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)